



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CESSION VOLONTAIRE

PIECES A FOURNIR PAR :

Le « Tranombarotra » tous les ans :

- Carte fiscale
- STAT certifié
- Registre du Commerce
- Certificat d'existence
- Ordonnance de vente à crédit
- RIB
- CIN du gérant propriétaire

Le « Tranombarotra » par contrat de vente à crédit :

- Ordonnance de déclaration de cession volontaire sur pension numérotée et signée par le greffe du tribunal local détaillant les coordonnées du pensionné : nom – numéro pension – budget – montant total du contrat – montant mensuel - durée – signature et peta-tondro...
- Titre de paiement de pension (originaux) ;
- Lettre d'engagement ;
- Photocopie CIN du pensionné certifiée;
- Photocopie de la carte de pensionné certifiée.